

Règlement des études de la licence professionnelle en apprentissage
Mention : E-commerce et marketing numérique
Parcours : gestionnaire de projet

Année universitaire 2018-2019

Le présent règlement détermine les règles spécifiques à l'obtention de la licence professionnelle « E-commerce et marketing numérique ». Cette licence professionnelle est un diplôme national reconnu de niveau II de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971, modifiée, d'orientation sur l'enseignement technologique. Il permet l'accès aux formations et concours pour lesquels la licence est requise.

1. Conditions d'accès et d'inscription

Dans le cadre d'un partenariat avec le SEFI, la formation accueille des stagiaires salariés en contrat d'apprentissage. De ce fait, une double inscription est nécessaire : UPF et SEFI comme demandeur d'emploi.

2. Organisation des enseignements

Les candidats suivent un enseignement de 441 heures de cours et de TD réparties sur deux semestres (258 heures au semestre 5, de septembre à décembre, et 183 heures au semestre 6, de janvier à juin).

La formation comporte aussi deux unités d'enseignement professionnel : le projet tutoré et le stage en entreprise.

Après une période en entreprise de 15 jours début septembre, les cours débutent à la mi-septembre, pour un mois complet. Puis, à partir de la mi-octobre, le rythme des enseignements est l'alternance : 3 semaines en entreprise pour 1 semaine en cours à l'UPF.

- La liste des UE, des ECTS et des coefficients figure en annexe 1.
- La répartition des périodes figure en annexe 2.

3. Régime des examens et modalités de contrôle des connaissances

3.1. Règles de Validation

Le contrôle des connaissances est organisé sous la forme d'un contrôle continu et d'une seconde session de rattrapage. La seconde session est organisée pour toutes les UE, excepté l'UE 5 Projet Tutoré et l'UE 8 Stage. Elle se déroule après le jury de la première session.

Validation des unités d'enseignements : chaque unité d'enseignement est définitivement acquise lorsque la moyenne des notes des modules qui la composent affectées de leur coefficient est égale au moins à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Jury et obtention de la licence

La licence professionnelle est délivrée en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984. Le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés.

Dans le cadre de l'apprentissage et de la convention signée avec le SEFI, un représentant de l'institution peut faire partie du jury.

La Licence Professionnelle « E-commerce et marketing numérique » est décernée aux stagiaires qui ont obtenu à la fois :

- une moyenne générale coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à **l'ensemble des unités d'enseignements, y compris le projet tuteuré et le stage, c'est-à-dire à l'ensemble des notes des UE affectées des coefficients indiqués.**

ET

- une moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage. **c'est-à-dire pour les UE 5 et 8 affectées des coefficients indiqués.**

Session de rattrapage

Pour les unités d'enseignements capitalisées : le stagiaire ne doit repasser aucun module même s'il n'a pas obtenu la moyenne à certains modules.

Pour les unités d'enseignements non capitalisées : le stagiaire doit obligatoirement et uniquement passer les modules auxquels il n'a pas eu la moyenne. En effet, les notes des modules supérieures ou égales à 10/20 sont reportées à la deuxième session.

La note de projet tuteuré est définitivement acquise pour les deux sessions.

Toutefois, à sa demande, le stagiaire peut conserver le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 8/20.

La note de la deuxième session se substitue à celle de la première. En cas d'absence à une épreuve qu'il doit repasser à la session de rattrapage, le stagiaire aura la note zéro.

Sessions

- Jury de la première session : juin
- La première session prend la forme d'un contrôle continu des connaissances qui pourront être évaluées par écrit, oral, note de participation, note de mise en situation professionnelle.

- Jury de la deuxième session : octobre
- La deuxième session prend la forme d'une note d'examen délivrée suite à une évaluation écrite ou orale. Elle se déroule aux mois de juillet ou septembre après la soutenance des rapports d'activité.

La présence à toutes les UE est obligatoire. Toutefois, une absence peut être justifiée pour des raisons de santé. Une absence doit obligatoirement donner lieu à un justificatif écrit adressé au service de la Formation continue de l'UPF et au responsable pédagogique. Au-delà de trois absences non justifiées, l'étudiant perd le bénéfice de la première session dans l'enseignement concerné.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Après délibération, le jury établit la liste des candidats reçus au vu des résultats obtenus. Sur proposition du jury, le Président de l'université délivre le diplôme.

Mentions

La licence professionnelle est obtenue avec l'une des mentions suivantes :

- | | |
|-------------------------|---|
| - Passable | pour une note égale à 10 mais inférieure à 12 |
| - Assez Bien | pour une note égale à 12 mais inférieure à 14 |
| - Bien | pour une note égale à 14 mais inférieure à 16 |
| - Très Bien | pour une note égale à 16 mais inférieure à 18 |
| - Félicitations du jury | pour une note supérieure à 18 |

Proclamation des résultats

Les résultats sont affichés selon les modalités prévues à cet effet par le service de la formation continue. Le document affiché est daté et signé par le président du jury.

3.2. Le projet tuteuré

Le projet tuteuré est défini par le responsable de l'encadrement des projets en collaboration avec les intervenants et les partenaires professionnels. Il peut porter sur des problématiques liées soit à la promotion de la formation, soit à l'amélioration de la visibilité web d'associations ou de créateurs d'entreprise.

Le projet est encadré par un tuteur. Plusieurs rapports d'étapes sont adressés au tuteur selon le calendrier suivant (susceptible d'évolution pour des raisons pédagogiques) :

- 14 octobre 2018 : remise des sujets par les stagiaires avec la composition du groupe.
- 14 décembre 2018 : premier rapport (problématique, structure...)
- 8 mars 2019 : deuxième rapport (méthodologie et bilan intermédiaire)
- 7 juin 2019 : troisième rapport (rapport d'activité)
- 17 juin 2019 : début des soutenances

Le projet est soutenu par des séances de méthodologie dispensées par un enseignant chercheur ou un enseignant avec la participation possible de professionnels.

Le projet tuteuré fait l'objet d'un document écrit (reprenant les trois rapports) et d'une soutenance orale de 45 minutes.

3.3. Le stage en entreprise et le rapport d'activité

Le stagiaire dispose d'un « livret d'alternant » qui a pour objet d'assurer la liaison entre l'apprenti, le maître d'apprentissage en entreprise et le responsable pédagogique de la formation. Il contient l'ensemble des documents nécessaires à l'évaluation du stage.

Ce livret est détenu par le candidat sous sa responsabilité. Il doit pouvoir le présenter à la demande, tant au maître d'apprentissage en entreprise qu'au responsable pédagogique.

Le stage est évalué :

- par le responsable pédagogique ou son représentant en utilisant les documents inclus dans le livret de l'alternant,
- par l'évaluation du rapport d'activité rédigé et soutenu par le stagiaire.

Le jury du rapport d'activité de stage est composé d'un enseignant chercheur ou enseignant de l'Université de Polynésie Française et éventuellement d'un professionnel qui peut être l'un des intervenants de la formation.

Dans le cadre de l'apprentissage et de la convention signée avec le SEFI, un représentant de l'institution peut faire partie du jury de stage.

Annexe 1 : LICENCE PROFESSIONNELLE EN APPRENTISSAGE

MENTION : E-commerce et marketing numérique

Parcours : E-commerce / e-marketing : gestionnaire de projet

Composante de rattachement : département Techniques de commercialisation (Bordeaux)

Unités d'enseignement	Enseignements		Évaluation		ECTS
	Volume horaire	Type	Type	Coefficients	

SEMESTRE 1

Unité d'enseignement n° 1 : Aide à la réussite						
Mise à niveau (infographie, langage web...)	16 + 12	C et TD	CC	3	6	6
Simulation de gestion	22	C	CC	2		
PPP, méthodologie	6	C	CC	1		
Unité d'enseignement n° 2 : Intégrer le e-commerce / e-marketing dans l'entreprise						
Internet et stratégie et logistique du e-commerce	40 + 6	C et TD	CC	4	9	9
Webmarketing opérationnel	34 + 20	C et TD	CC	5		
Unité d'enseignement n° 3 : Fondamentaux des projets e-commerce / e-marketing						
Management de projet web	11,5 + 18,5	C et TD	CC	3	5	5
Anglais professionnel	25	TD	CC	2		
Unité d'enseignement n° 4 : Appréhender les technologies de bases du e-commerce/ e-marketing						
Outils de la veille sur Internet Intelligence économique	12 + 0	C	CC	2	5	5
Systèmes d'information et réseaux	6 + 3	C et TD	CC	1		
Conception de sites web	17 + 7	C et TD	CC	2		
Unité d'enseignement n° 5 : Projet tuteuré						
Rapport d'activité	50		Rapport	2	5	5
Projet tuteuré	100		Rapport / Soutenance	3		
Total semestre 1	408				30	30

SEMESTRE 2

Unité d'enseignement n° 6 : Animer les projets e-commerce / e-marketing						
Webmarketing stratégique	56 + 11	C et TD	CC	6	8	8
Gestion de la relation client et droit des TIC	19 + 6	C et TD	CC	2		
Unité d'enseignement n°7 : Accompagner les projets du e-commerce / e-marketing						
Contrôle de gestion de projet	19	C	CC	2	8	8
Management et communication interne	20	C	CC	1		
Anglais e-business	19	TD	CC	2		
Techniques d'écriture et gestion de contenu	9	C	CC	1		
Gestion de bases de données	24	TD	CC	2		
Unité d'enseignement n° 8 : Stage ou alternance						
Stage : 12 semaines			Mémoire	10	14	14
			Soutenance	4		
Total semestre 2	183				30	30
Total année	591	dont 293,5 h de cours et 147,5 h de TD			60	60

Annexe 2 : Calendrier de la formation

CALENDRIER 2018/2019											
LP E-commerce et marketing numérique UPF											
2018				2019							
sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août
01 sam	01 lun	01 jeu	01 sam	01 mar	01 ven	01 ven	01 lun	01 mer	01 sam	01 lun	01 jeu
02 dim	02 mar	02 ven	02 dim	02 mer	02 sam	02 sam	02 mar	02 jeu	02 dim	02 mar	02 ven
03 lun	03 mer	03 sam	03 lun	03 jeu	03 dim	03 dim	03 mer	03 ven	03 lun	03 mer	03 sam
04 mar	04 jeu	04 dim	04 mar	04 ven	04 lun	04 lun	04 jeu	04 sam	04 mar	04 jeu	04 dim
05 mer	05 ven	05 lun	05 mer	05 sam	05 mar	05 mar	05 ven	05 dim	05 mer	05 ven	05 lun
06 jeu	06 sam	06 mar	06 jeu	06 dim	06 mer	06 mer	06 sam	06 lun	06 jeu	06 sam	06 mar
07 ven	07 dim	07 mer	07 ven	07 lun	07 jeu	07 jeu	07 dim	07 mar	07 ven	07 dim	07 mer
08 sam	08 lun	08 jeu	08 sam	08 mar	08 ven	08 ven	08 lun	08 mer	08 sam	08 lun	08 jeu
09 dim	09 mar	09 ven	09 dim	09 mer	09 sam	09 sam	09 mar	09 jeu	09 dim	09 mar	09 ven
10 lun	10 mer	10 sam	10 lun	10 jeu	10 dim	10 dim	10 mer	10 ven	10 lun	10 mer	10 sam
11 mar	11 jeu	11 dim	11 mar	11 ven	11 lun	11 lun	11 jeu	11 sam	11 mar	11 jeu	11 dim
12 mer	12 ven	12 lun	12 mer	12 sam	12 mar	12 mar	12 ven	12 dim	12 mer	12 ven	12 lun
13 jeu	13 sam	13 mar	13 jeu	13 dim	13 mer	13 mer	13 sam	13 lun	13 jeu	13 sam	13 mar
14 ven	14 dim	14 mer	14 ven	14 lun	14 jeu	14 jeu	14 dim	14 mar	14 ven	14 dim	14 mer
15 sam	15 lun	15 jeu	15 sam	15 mar	15 ven	15 ven	15 lun	15 mer	15 sam	15 lun	15 jeu
16 dim	16 mar	16 ven	16 dim	16 mer	16 sam	16 sam	16 mar	16 jeu	16 dim	16 mar	16 ven
17 lun	17 mer	17 sam	17 lun	17 jeu	17 dim	17 dim	17 mer	17 ven	17 lun	17 mer	17 sam
18 mar	18 jeu	18 dim	18 mar	18 ven	18 lun	18 lun	18 jeu	18 sam	18 mar	18 jeu	18 dim
19 mer	19 ven	19 lun	19 mer	19 sam	19 mar	19 mar	19 ven	19 dim	19 mer	19 ven	19 lun
20 jeu	20 sam	20 mar	20 jeu	20 dim	20 mer	20 mer	20 sam	20 lun	20 jeu	20 sam	20 mar
21 ven	21 dim	21 mer	21 ven	21 lun	21 jeu	21 jeu	21 dim	21 mar	21 ven	21 dim	21 mer
22 sam	22 lun	22 jeu	22 sam	22 mar	22 ven	22 ven	22 lun	22 mer	22 sam	22 lun	22 jeu
23 dim	23 mar	23 ven	23 dim	23 mer	23 sam	23 sam	23 mar	23 jeu	23 dim	23 mar	23 ven
24 lun	24 mer	24 sam	24 lun	24 jeu	24 dim	24 dim	24 mer	24 ven	24 lun	24 mer	24 sam
25 mar	25 jeu	25 dim	25 mar	25 ven	25 lun	25 lun	25 jeu	25 sam	25 mar	25 jeu	25 dim
26 mer	26 ven	26 lun	26 mer	26 sam	26 mar	26 mar	26 ven	26 dim	26 mer	26 ven	26 lun
27 jeu	27 sam	27 mar	27 jeu	27 dim	27 mer	27 mer	27 sam	27 lun	27 jeu	27 sam	27 mar
28 ven	28 dim	28 mer	28 ven	28 lun	28 jeu	28 jeu	28 dim	28 mar	28 ven	28 dim	28 mer
29 sam	29 lun	29 jeu	29 sam	29 mar		29 ven	29 lun	29 mer	29 sam	29 lun	29 jeu
30 dim	30 mar	30 ven	30 dim	30 mer		30 sam	30 mar	30 jeu	30 dim	30 mar	30 ven
	31 mer		31 lun	31 jeu		31 dim		31 ven		31 mer	31 sam
10	10	5	5	5	5	4	7	8	7	Total	66
	Période de cours à l'UPF				Période en entreprise			441 h de cours pour 66 j			
	Soutenances Stage / Projet				Fêtes légales						